



## Credit d'impot sur maison apres licitation

Par **tkiki**, le **24/06/2008** à **18:44**

bonjour j'ai acheté en indivision en avril 2006 50/50 avec mon amie(vie en concubinage :ni pacsés ni mariée) une maison avec un prêt commun  
en janvier 2008 on se separe et en juillet un acte de licitation sera effectue sur lequel je deviendrais propriétaire a 100%  
je ne lui donne aucune soulte mais récupère le prêt commun a mon seul nom (mme sera désolidarisé du prêt)

ai je droit du fait du rachat de sa part(0 eur) au crédit d'impôt sur les intérêts d'empruntet si oui que deduire et a partir de quand ?

merci de votre réponse je ne dois pas être le seul dans cette situation

sincèrement

Thierry laynat

Par **Thierry Nicolaidés**, le **15/07/2008** à **18:34**

En principe vous pourrez déduire les inté<sup>^</sup>rets sur la totalité de l'emprunt

Attention l'avantage fiscal est plafonné

cordialement

Par **tkiki**, le **15/07/2008** à **18:53**

bonne nouvelle mais je compte 5 ans a partir de quand de juillet 2008 ou d'avril 2006 date d'achat en commun

Par **Thierry Nicolaidès**, le **16/07/2008** à **09:43**

à partir de juillet 2008 , les emprunts antérieurs à l'entrée en vigueur de la loi ne sont pas concernés par l'avantage fiscal .

Par **tkiki**, le **16/07/2008** à **09:54**

c vrai merci mais puis je me permettre d'avoir un doute tout de même  
je m'explique:

avant j'étais propriétaire a 50 % de la maison avec un prêt commun(avril 2006) la je deviens propriétaire a 100% avec le même prêt et même taux sauf que le prêt passe a mon seul nom du fait que mon ex sera dolidarise du prêt par la banque.je ne refais aucun autre prêt en juillet je reprends celui d'avril 2006 tout simplement  
il me semblait que le crédit d'impôt était valable cinq ans a partir de la date de déblocage de l'argent

merci pour vos réponses précédentes et merci encore d'avance pour celle ci

thierry laynat